

## Sociologie

### Intégration, conflit, changement social

#### Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

**Notions :** Solidarité mécanique/organique, cohésion sociale.

**Indications complémentaires :** Après avoir présenté l'évolution des formes de solidarité selon Durkheim, on montrera que les liens nouveaux liés à la complémentarité des fonctions sociales n'ont pas fait pour autant disparaître ceux qui reposent sur le partage de croyances et de valeurs communes. On traitera plus particulièrement de l'évolution du rôle des instances d'intégration (famille, école, travail, État) dans les sociétés contemporaines et on se demandera si cette évolution ne remet pas en cause l'intégration sociale.

**Acquis première :** socialisation, capital social, sociabilité, anomie, désaffiliation, disqualification, réseaux sociaux.

### 1. Modernité et évolution des liens sociaux

#### 1.1 La modernité s'accompagne d'une évolution des liens sociaux

##### Document 1 : solidarité mécanique et solidarité organique

La question initiale de la sociologie selon Durkheim est celle du lien social : comment les hommes forment-ils ensemble une société ? Sous différentes formes, cette question traverse toute son œuvre. Dans sa thèse « *De la division du travail social* », il pose le problème de la transformation des formes du lien social quand on passe des sociétés traditionnelles aux sociétés industrialisées et s'interroge sur les possibilités de concilier l'autonomie de l'individu et la cohésion sociale dans les sociétés contemporaines. [...] Les deux formes du lien social : solidarité mécanique et solidarité organique.

La solidarité mécanique est dominée par la primauté de la conscience collective définie comme « *l'ensemble des croyances et de sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société* ». Dans les sociétés à solidarité mécanique, les individus ont des pratiques similaires et partagent les mêmes valeurs, croyances et sentiments. Dans ce type de société, la conscience collective est maximale et la conscience individuelle réduite à presque rien. La solidarité est maintenue par la sanction pénale qui exprime la réaction de la collectivité contre quiconque offense les sentiments collectifs. L'individu est donc soumis à une forte pression du groupe et ne peut développer une personnalité propre.

La solidarité organique repose sur la division du travail qui rend les hommes économiquement dépendants les uns des autres. La conscience collective devient plus indéterminée et laisse plus de place aux variations individuelles. [...] Cependant, si la conscience collective s'altère, les individus restent soumis à des systèmes de normes et valeurs communes dans chacun des groupes particuliers auxquels ils appartiennent. Simplement, ces règles n'ont pas la même force et n'exercent pas la même contrainte que celles nées de la conscience collective.

*Source : H Mendras, J Etienne (dir.), Les grands auteurs de la sociologie, Hatier, coll. Initial, 1996.*

**Questions :**

- 1) dans les sociétés à solidarité mécanique, les individus se considèrent-ils comme très différents les uns des autres ?
- 2) dans les sociétés à solidarité organique, le poids des normes sociales est-il aussi fort que dans les sociétés à solidarités mécaniques ?
- 3) dans les sociétés à solidarité mécanique, est-ce la conscience collective ou la conscience individuelle qui est le plus développée ?
- 4) dans les sociétés à solidarité organique, est-ce la conscience collective ou la conscience individuelle qui est le plus développée ?
- 5) à quel moment à lieu cette transformation du lien social ?

**Document 2 : la solidarité organique**

D'une part, chacun dépend d'autant plus étroitement de la société que le travail est plus divisé, et, d'autre part, l'activité de chacun est d'autant plus personnelle qu'elle est plus spécialisée. Sans doute, si circonscrite qu'elle soit, elle n'est jamais complètement originale ; même dans l'exercice de notre profession, nous nous conformons à des usages, à des pratiques qui nous sont communes avec toute notre corporation. Mais, même dans ce cas, le joug que nous subissons est autrement moins lourd que quand la société tout entière pèse sur nous, et il laisse bien plus de place au libre jeu de notre initiative. Ici donc, l'individualité du tout s'accroît en même temps que celle des parties ; la société devient plus capable de se mouvoir avec ensemble, en même temps que chacun de ses éléments a plus de mouvements propres. Cette solidarité ressemble à celle que l'on observe chez les animaux supérieurs. Chaque organe, en effet, y a sa physionomie spéciale, son autonomie, et pourtant l'unité de l'organisme est d'autant plus grande que cette individuation des parties est plus marquée. En raison de cette analogie, nous proposons d'appeler organique la solidarité qui est due à la division du travail.

*Source : E Durkheim, De la division du travail social, PUF 1991 (1893).*

**Questions :**

- 1) dans les sociétés à solidarité organique les individus se sentent-ils autonomes ? ont-ils une forte conscience de leur individualité ?
- 2) dans les sociétés à solidarité organique les individus sont-ils interdépendants ?
- 3) par analogie avec le corps humain, expliquez l'autonomie et l'interdépendance des différents organes ;
- 4) remplir le tableau suivant :

	Sociétés traditionnelles	Sociétés modernes
Solidarité		
Division du travail		
Conscience collective		
Conscience individuelle		

**Document 3 : l'indépendance croissante des individus vis-à-vis de leur système d'appartenance**

Si l'individu reste évidemment un être social qui n'existe pas indépendamment du monde qui l'entoure, la façon dont il se trouve socialement défini se transforme. Du fait notamment de l'accroissement des mobilités géographiques et professionnelles, il s'avère de moins en moins inséré dans des systèmes d'appartenance (ethnies, religions, villages ou quartiers, etc.) ou dans des corps intermédiaires (familles, corporations, etc.) Conduit à assumer en quelque sorte successivement, voire simultanément, plusieurs vies (professionnelle, familiale), il acquiert forcément une relative indépendance vis-à-vis de ses multiples appartenances. Beaucoup de ces appartenances se font en fait à travers la médiation d'institutions. L'individu

apparaît comme de moins en moins définissable seulement par son statut dans ces différentes institutions qui participent à son existence sociale, que ce soit la famille, la nation, l'église, l'entreprise ou l'école.

*Source : Jacques Ion, S'engager dans une société d'individus, A Colin, Coll. Individu et société, 2012.*

**Questions :**

- 1) à quel type de solidarité les systèmes d'appartenance dont parle l'auteur font-ils références ?
- 2) comment l'auteur explique-t-il que les individus des sociétés modernes soient relativement indépendants par rapport à leurs différentes appartenances ?

**Document 4 : la conception durkheimienne de la solidarité mécanique et de la solidarité organique**

1) remplir la première colonne du tableau

	Fonction	Valeurs / croyances	Liens entre les individus	Rapports aux valeurs	Système juridique
Solidarité _____	Intégration sociale	Homogénéité des valeurs et des croyances partagées	Forte similitude entre individus ; les individus se voient avant tout comme des membres d'une même communauté ; Les individus sont rattachés à un nombre réduit de liens sociaux	Impératifs sociaux importants	Droit répressif ; le but est de sanctionner le non respect des règles communes
Solidarité _____	Intégration sociale	Diversité des valeurs et croyances distinctes	Les individus se voient avant tout comme des personnalités autonomes et indépendants. Différenciation des individus (division du travail social) et complémentarité des individus ; Pluralité des liens sociaux	Fort degré d'interprétation des impératifs sociaux	Droit restitutif : le but est de réparer les fautes faites à autrui ; Droit coopératif : le but est de favoriser la coopération entre individus

**Document 5 : l'individualisme est un humanisme**

L'individualisme qui se développe depuis le XVIIIème siècle depuis Kant, Rousseau et les Lumières, consiste à reconnaître et même à sacraliser les droits de l'individu. L'individu est en fait un humanisme, une « religion de l'humanité » (...). L'individualisme ainsi entendu c'est la glorification, non du moi, mais de l'individu en général. (...) L'individualisme appelé à se développer est en réalité un solidarisme : chacun est autonome, pense librement, sans

dépendance à des autorités supérieures, mais est invité à se préoccuper d'autrui. Le lien social ne plus reposer sur les formes traditionnelles d'autorité puisque l'individu est « érigé en juge souverain de sa propre conduite ». (...) L'individualisation est un processus d'autonomisation, de prise de distance par rapport à toutes les appartenances assignées. Le slogan qui pourrait le mieux résumer ce mouvement serait « à chacun son choix ». (...) L'individualisation ne remet pas clairement en cause le lien social puisque l'individu peut choisir de s'identifier à des collectifs ou à chercher sa réalisation dans des liens sociaux solidaires.

*Source : Pierre Bréchon et Olivier Galland « L'individualisation des valeurs » A.Colin, 2010*

## **1.2 Les deux formes de solidarité cohabitent dans les sociétés modernes**

### **Document 6 : communautés et solidarité mécanique**

On observe que le nombre de liens sociaux contemporains entretenus par des groupes, des mouvements ou des institutions conservent des dimensions relevant de la solidarité mécanique. Des communautés basées sur la coutume locale, la langue ou l'appartenance ethnique, certains nouveaux mouvements sociaux défendant un style de vie particulier ou encore des mouvements religieux ou spirituels, plus ou moins rattachés à la tradition, continuent de rassembler les individus autour de croyances et de valeurs partagées. Ils manifestent une forte capacité d'intégration et exercent une socialisation dont les effets sont perceptibles sur les identités individuelles. Les liens qu'ils tissent, fondés sur la similitude et la proximité d'origine (l'ethnie), de lieu (régionalisme et coutumes), de croyances (groupes religieux ou spirituels), de culture (style de vie) ou de valeurs (causes à défendre), apparaissent caractéristiques de la solidarité mécanique.

*Source : fiche éducol*

#### **Questions :**

- 1) quelles sont les conséquences de la socialisation sur les individus lorsqu'ils sont intégrés à des communautés où s'exerce une solidarité mécanique ?
- 2) donnez des exemples de ce type de communauté ;

### **Document 7 : la grande bourgeoisie**

Le fonctionnement d'une classe sociale solidaire apparaît de façon nette et éloquente lorsqu'on étudie les lieux, les patrimoines familiaux et leur transmission, moins difficiles à mettre en lumière que les questions financières ou le pouvoir économique. C'est une des forces des dominants d'avancer sous le masque de l'individualisme et du mérite personnel tout en pratiquant dans la discrétion le collectivisme, le souci de l'héritage et de la transmission des avantages acquis. En empruntant des exemples qui pourraient paraître anecdotiques face aux rapports de production eux-mêmes, on démontre que, dans ce groupe, il n'y a précisément rien qui soit anecdotique. On se situe toujours dans un système, une classe, un filet, une toile d'araignée où tout se tient. Chaque partie, chaque particule renvoie au tout. [...] La classe dominante dispose de deux formes de capitaux spécifiques en cela qu'elles sont transmises et donc héritées. Le capital patrimonial et le capital mondain restent à peu près inaccessibles à qui n'en bénéficie pas à la naissance. Le capital patrimonial combine, dans une configuration originale, le capital économique, le capital culturel, le capital social et le capital symbolique. Les richesses accumulées représentent de l'argent, beaucoup d'argent, mais aussi de la culture, des savoirs, et encore des relations, une inscription dans des réseaux, le tout se condensant dans la notoriété du nom. [...] De plus cette richesse patrimonialisée n'est jamais personnelle. Elle appartient à la famille et au groupe. Dans le présent, le passé et l'avenir.

Chacun est toujours ce qu'il est par les autres et pour les autres. Par les ancêtres et pour les héritiers. Par et pour les membres du cercle. [...] Le capital mondain se réalise dans le groupe et pour le groupe dont il est indissociable. Il est mis en commun, collectivisé. Les qualités ne sont jamais individuelles, tant elles expriment d'abord celles du groupe.

Source : Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, « *Les ghettos du Gotha, au cœur de la grande bourgeoisie* », éd. Du Seuil, coll. Points, 2007.

**Questions :**

- 1) quels sont les deux capitaux possédés exclusivement par la grande bourgeoisie ?
- 2) la socialisation qui s'exerce dans la grande bourgeoisie renvoie-t-elle à une forme de solidarité organique ou mécanique ? justifiez ;

**Document 8 : les classes moyennes**

Avec les classes moyennes traditionnelles, artisans et commerçants, et celles liées aux professions qui se sont beaucoup développées depuis la Libération, médecins et professions libérales, cadres supérieurs, on est dans un autre cas de figure où triomphent à la fois l'individualisme théorique et l'individualisme pratique. Si la sociabilité est encore intense, elle est surtout l'occasion d'affirmer l'originalité d'individus libres dans une communauté profondément travaillée par l'objectif de la réussite, de la réalisation individuelle et de l'affirmation de soi. En niant les groupes et les déterminismes, en affirmant le primat de la liberté individuelle, la petite bourgeoisie se situe aux antipodes d'une grande bourgeoisie où l'idée de réussite personnelle a quelque chose d'inconvenant pour des agents qui ont tous en commun d'être des héritiers, ou de préparer leurs enfants à l'être. [Chez les classes moyennes] l'idée d'une réalisation de soi est toujours très présente. Il s'agit d'un individualisme positif. L'individu est sommé d'être lui-même et donc de s'inventer, de construire son identité à travers tous les possibles. Le nouveau système de normes « *qui incitent chacun à l'initiative individuelle en l'enjoignant à devenir lui-même* » est surtout le fait des membres de ces classes moyennes, condamnées par leur position dans l'espace social à entrer en concurrence d'abord avec ceux qui leur sont les plus proches.

Source : Source : Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, « *sociologie de la grande bourgeoisie* », éd. de la Découverte, 2003

**Questions :**

- 1) les liens sociaux dans les classes moyennes sont-ils fondés sur une solidarité de type mécanique, ou une solidarité de type organique ?
- 2) les membres des classes moyennes sont-ils plus individualistes (au sens sociologique) que les membres de la grande bourgeoisie ?

## 2. Les instances d'intégration : évolution et capacité à intégrer

### 2.1 La famille et l'intégration sociale

#### 2.1.1 Définir la famille

##### Document 9 : la famille est une institution sociale

La famille est un groupe social défini par des **relations de parenté** fondées sur des relations d'alliance (unions), de filiation (relation entre générations) et de germanité (relations entre frères et sœurs). Ces relations renvoient à des règles, des interdits, des normes sociales. Certaines règles semblent universelles comme celle de la règle de la prohibition de l'inceste (condamnation de relations sexuelles au sein d'une même famille) étudiée par Claude Lévi-Strauss. Les normes sociales, qui définissent ce que sont les relations familiales légitimes, varient néanmoins le plus souvent entre les sociétés. Ainsi, chez les Nuers (Soudan), étudiés par E.Evans-Pritchard, une femme stérile est considérée socialement comme un homme. Elle peut épouser une autre femme et choisir un homme comme géniteur pour avoir des enfants. La famille est une **institution sociale**, elle peut prendre des formes diverses dans le temps et l'espace.

##### Question :

- 1) quelles sont les trois types de relation qui permettent de définir une famille au sens anthropologique ?

##### Document 10 : la famille se définit de manière statistique (INSEE)

Une **famille** est un groupe social d'au moins deux personnes, comprenant soit un couple (sexes opposés), marié ou non, et le cas échéant, ses enfants célibataires (eux-mêmes sans enfants) ; soit un parent isolé et ses enfants célibataires de moins de 25 ans (**famille monoparentale**). La famille ne se confond pas avec le ménage, qui correspond à l'ensemble des occupants d'un même logement ayant un budget en commun. Deux étudiants en colocation forment un **ménage\***, mais pas une famille ; une personne vivant seule est comptabilisée comme ménage mais pas comme une famille. En 2007, l'INSEE comptabilise 27 millions de ménages et 17,5 millions de familles. Les couples avec enfants représentent 44,4% des familles. Les ménages d'une personne représentent 33,1% des ménages.

##### Questions :

- 1) quelle est la définition de la famille selon l'Insee ?
- 2) l'Insee comptabilise-t-il les couples homosexuels (sans enfant) dans la catégorie « famille » ?
- 3) pourquoi la nouvelle loi sur le mariage homosexuel remet-elle en cause cette définition ?
- 4) pourquoi selon vous l'Insee comptabilise-t-il plus de ménages que de familles ?

##### Document 10 : la définition de la notion de famille est un enjeu de lutte

Dans le Petit Larousse (édition 2005), on trouve les définitions suivantes.

*La famille* : « ensemble formé par le père, la mère et les enfants »

*L'homoparentalité* : « exercice des droits parentaux par deux personnes de même sexe vivant en couple »

##### Questions :

- 1) la définition de la famille du Petit Larousse renvoie-t-elle uniquement aux couples hétérosexuels, ou bien tient-elle compte également des couples homosexuels ?
- 2) à quelle relation anthropologique la notion de parentalité renvoie-t-elle ?
- 3) peut-il exister une « parentalité » en dehors de la famille ?

- 4) quel peut être l'objectif du mouvement social homosexuel quant à la définition de la famille ?

## 2.1.2 Les principales évolutions socio-démographiques de la famille

### Document 11 : évolution des principaux indicateurs socio-démographiques pour la France métropolitaine

	Fécondité <sup>a</sup>	Age moyen de la maternité	Naissances hors mariage (%)	Mariages (milliers)	Age moyen au premier mariage (femmes)	Divorces (milliers)	Pacs (milliers)	% des familles monoparentales <sup>b</sup>
1960	2,72	Nd	6,1	320	23	30,2		9,6 (1962)
1970	2,47	27,2	6,8	394	22,6	40,0		9,4
1975	1,93	26,7	8,5	387	22,5	61,3		
1980	1,94	26,8	11,4	334	23	81,1		10,2 (1982)
1985	1,81	27,5	19,6	269	24,2	107,5		
1990	1,78	28,3	30,1	287	25,5	107,6		13,2
1995	1,71	29,0	37,9	254	26,9	119,2		
2000	1,88	29,4	43,2	298	28,0	114	22,1	17,5 (1999)
2005	1,92	29,7	47,2	276	29,1	152	59,8	19,8
2010	2,01	30,1	54,9	243	29,8 (2009)	127 (2009)	203,9	

Source : Insee

#### Questions :

- 1) Comment évoluent : le nombre de mariages, le nombre de divorces, le nombre de Pacs, le pourcentage de naissance hors mariage, le pourcentage de familles monoparentales depuis 1960 ?
- 2) remplir le texte ci dessous :

La lecture de ce tableau souligne l'importance \_\_\_\_\_ du mariage, de \_\_\_\_\_ des naissances hors mariages, de \_\_\_\_\_ des divorces, de \_\_\_\_\_ des Pacs, et de \_\_\_\_\_ de la part des familles monoparentales. Ces évolutions conduisent à nous interroger sur le rôle du \_\_\_\_\_ comme institution. Si ce dernier n'est plus central dans la famille contemporaine, cette dernière ne disparaît pas pour autant, mais la dimension élective du lien qui s'y crée en est à la fois sa source et sa fragilité. Cette fragilité s'observe par la hausse des \_\_\_\_\_ .

## 2.1.3 Individualisme et transformations de la famille

### Document 12 : Le développement du libéralisme familial

Les changements familiaux s'accompagnent d'une évolution parallèle des opinions. Le pluralisme familial est ainsi dans les esprits. Les nouvelles formes de vie familiale sont de plus en plus acceptées et la définition de la famille ne cesse de s'assouplir. (...) En vingt ans, l'évolution est patente : le libéralisme des mœurs, défendu par les seules classes moyennes au début des années 1980, s'est étendu largement dans l'opinion. L'exigence d'égalité entre homme et femme dans le partage des tâches domestiques, la perception moins négative des familles monoparentales, la reconnaissance de l'importance de la bonne entente sexuelle entre conjoints, l'acceptation de la contraception et de l'avortement, etc... expriment une conception plus souple et plus ouvertes des mœurs légitimes. Cette plus grande tolérance est associée à un rejet de l'intrusion moralisatrice des institutions religieuses, idéologiques ou politiques.

Source : J.H.Déchaux in « La Société française » ss direction Galland & Lemel (p.83/84)

### Questions :

- 1) Comment caractériser le « libéralisme familial » ?
- 2) Ce « libéralisme » correspond-il à plus ou moins de contrainte sociale ?
- 3) Ce « libéralisme » correspond-il à plus ou moins d'individualisme (sociologique) ?
- 4) Quelles formes peut-il prendre ? (donnez des exemples) ;
- 5) Lorsque l'individualisme (sociologique) se développe, quelle est la nature des liens sociaux, mécaniques ou organiques ?

### Document 13 : L'évolution du rôle de la femme

La généralisation du travail féminin est exactement contemporaine des changements familiaux. (...) En accédant massivement à l'emploi, les femmes se sont affranchies des contraintes les plus pesantes attachées à leur rôle d'épouse et de mère. Aujourd'hui, dans plus d'un couple sur deux, l'homme et la femme sont actifs. Les couples où seul l'homme travaille (...) ne représentent que moins d'un quart de l'ensemble. De nouvelles perspectives se sont ouvertes aux femmes favorisant leur indépendance. Leur autonomie financière les conduit à être plus exigeantes à l'égard du couple. C'est en grande partie sous leur impulsion que les divorces et les cohabitations hors mariage ont progressé. Trois fois sur quatre, le divorce est prononcé à leur initiative. Les femmes actives cohabitent plus souvent en dehors du mariage que les femmes inactives : 26% contre 13% (pour les couples où l'homme a moins de 40 ans). De même, le célibat féminin a augmenté, notamment parmi les femmes actives diplômées. Quant au report des naissances, s'il résulte de la maîtrise croissante des méthodes contraceptives, il est surtout dû à la prolongation des études et à l'insertion professionnelle des femmes. A partir d'un niveau d'étude élevée, il devient très improbable qu'une femme ait un enfant avant 25 ans : c'est seulement le cas de 6% de celles ayant un niveau bac+4 nées entre 1960 et 1964. Cette autonomisation des femmes a un coût. Les personnes seules à la tête d'une famille sont à 86% des femmes. Certaines, peu diplômées ou inactives, sont dans une situation très précaire et viennent grossir le rang des familles pauvres.

*Source : J.H.Déchaux in « La Société française » ss direction Galland & Lemel (p.81/82)*

### Questions :

- 1) Quelles sont les conséquences du développement du travail féminin sur les formes familiales ?
- 2) Quelles sont les conséquences du développement des études des femmes sur les formes familiales ?
- 3) Quelles sont les sources de l'autonomisation des femmes ?
- 4) Peut-on lier ce mouvement d'autonomisation des femmes au développement de l'individualisme ?

### Document 14 : famille et individualisme

Si les couples sont devenus plus fragiles c'est que chacun est devenu plus exigeant sur la qualité des relations familiales. Les familles actuelles n'ont pas échappé aux évolutions sociales de ces dernières décennies : individualisation, respect de l'autonomie et de la personnalité de chacun... Les progrès de l'idée démocratique se sont installés dans les rapports familiaux, dans le couple, entre parents et enfants comme entre beaux-pères, belles-mères, demi-frères et demi-sœurs des familles recomposées... Peu importe qu'on soit marié ou non, qu'on s'occupe de ses enfants ou de ceux de son conjoint, que l'enfant soit issu d'une quelconque manipulation génétique, que le couple soit homosexuel... Les liens familiaux sont aujourd'hui électifs, mais bien présents.

*Source : Sciences Humaines, HS 38, septembre-octobre-novembre 2002.*



**Questions :**

- 1) qu'est-ce qu'un lien « électif » ?
- 2) quel rapport cela a-t-il avec les formes de solidarités de type organique ?

**Document 15: La loi sur le choix du nom de 2002**

La part croissante du choix individuel se retrouve dans la réforme du nom de la famille qui montre aussi un rééquilibrage entre les genres. La loi du 4 mars 2002 donne en effet la possibilité aux père-mère de choisir le nom de famille de leur enfant, rompant avec près de neuf siècles de tradition patrimoniale. (...) Le nom de famille n'est donc plus forcément celui du père, ce qui introduit une réelle égalité entre la mère et le père. En outre, cette disposition marque le passage d'un système de transmission obligatoire du nom, où les père-mère ne sont que les maillons d'une lignée, à un système fondé sur la liberté de choix. Après avoir acquis la liberté de choisir le prénom de leur enfant, naguère donné par les parrains et marraines issus des deux parentés, les parents ont acquis celle du nom.

*Source : J.H. Déchaux in « La Société française » ss direction Galland & Lemel (p.112)*

**Question :**

- 1) Dans quelle mesure la loi de 2002 s'inscrit-elle dans le recul de la contrainte sociale ?
- 2) Quel rapport faites-vous entre ce document et le document 14 ?

**2.1.4 La famille « déstabilisée » : le rôle d'intégration de la famille en question****Document 16 : la famille déstabilisée**

La rupture du lien conjugal peut déboucher sur des situations de pauvreté et d'exclusion lorsqu'elle s'accompagne de précarité économique. Ce qui est notamment le cas des familles monoparentales où l'adulte est une femme. Ces dernières sont relativement moins diplômées et qualifiées que celles qui vivent en couples, et leur risque de pauvreté monétaire est supérieur.

Les transferts intergénérationnels (transferts monétaires et en nature entre individus de générations différentes) sont limités par le cadre de sociabilité des membres de la famille qui est affecté par la montée des divorces et des séparations. Ces derniers produisent de l'isolement relationnel chez les femmes : 90% des enfants de moins de 6 ans en familles monoparentales vivent avec leur mère. Tandis que chez les hommes, ils se traduisent par un risque de rupture avec leurs enfants : près de 50% des pères ne voient pas leurs enfants régulièrement quatre ans après leur séparation.

**Questions :**

- 1) quelles sont les conséquences de la rupture des liens conjugaux en termes de pauvreté ?
- 2) les femmes sont-elles davantage concernées que les hommes ?
- 3) quelle est la conséquence pour les hommes d'une rupture du lien conjugal ?
- 4) les conséquences des ruptures sont-elles les mêmes suivant les milieux sociaux ?
- 5) quel rapport peut-on faire entre rupture du lien conjugal et individualisme ?

**Document 17 : le recul de l'influence familiale dans le processus de socialisation des jeunes**

La transmission des valeurs et des normes se fait de plus en plus par l'intermédiaire des médias ou des groupes de pairs que par l'intermédiaire de la famille. Les enfants de quatre à sept ans regardent la télévision 1000 heures par an en moyenne, contre 820 heures passées à l'école. Pour ceux âgés de huit à quatorze ans, le rapport est de 1400 heures passées devant la télévision pour 900 heures en classe. Par ailleurs, cette écoute se fait de plus en plus seul, soit

parce que les enfants disposent d'une télévision dans leur chambre, soit parce que parents et enfants ont des temps sociaux de plus en plus désynchronisés. De nombreuses études mettent en évidence la contribution des NTIC à la constitution d'une culture juvénile relativement étrangère à la culture des adultes.

Source : P.Y.Cusset *Le lien social coll.128 (p.65/73)*

**Questions :**

- 1) peut-on parler d'une autonomisation des enfants au sein des familles ?
- 2) quelle est l'instance de socialisation qui concurrence la famille ?

**En résumé (à remplir) :**

La famille intégratrice :

La famille déstabilisée :

## 2.2 L'école et l'intégration sociale

### 2.2.1 Les fonctions intégratrices de l'école

**Document 18 : la massification scolaire**

Le développement des scolarisations a été spectaculaire tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle : l'âge moyen de fin d'études est passé de 11 ans et demi à 19 ans et demi. En ce qui concerne le pourcentage d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat, la progression est tout aussi spectaculaire : d'environ 1% au début du siècle, on est passé à 5% en 1950, à 11% en 1960, 21% en 1970, 30% en 1980, 43% en 1990 et 62% en 2000 ... quant au pourcentage de jeunes quittant l'école sans qualification, il a été divisé par trois en vingt-cinq ans, passant de plus de 25% au début des années 1970 à 8% au milieu des années 1990.

Source : M.Duru-Bellat in « *Sociologie du système éducatif* », Puf, 2009

**Questions :**

- 1) comment se manifeste la massification scolaire ?
- 2) quelle peut-être la conséquence de cette massification scolaire sur le rôle socialisateur de l'école ?

## Document 19 : école, diplôme et insertion professionnelle

Les titulaires de diplômes de la production ont souvent un devenir plus favorable que ceux des services (suite)

Diplôme et spécialité de formation		Part des femmes parmi les actifs (%)	Taux de chômage BIT (%)	Part d'emplois à temps partiel (%)	Part des cadres et professions intermédiaires (%)	Salaire médian (euros 2009)
BTS, DUT et équivalent	Procédés, qualité, informatique indust.	6	8	2	75	1 640
	Agriculture, pêche, forêt, espaces verts	30	5	5	31	1 350
	Génie civil, construction, bois	19	3	4	81	1 590
	Mécanique	5	5	2	71	1 630
	Électricité, électronique	3	7	3	73	1 570
	Commerce, vente	55	9	8	50	1 460
	Finances, comptabilité, gestion	74	8	8	29	1 350
	Secrétariat, communication	83	11	13	44	1 340
	Informatique, réseaux	16	8	4	80	1 590
	Accueil, hôtellerie, tourisme	75	10	11	47	1 390
Deug	Sciences, droit, économie	45	12	13	51	1 540
	Lettres, sciences humaines	67	15	17	43	1 300
Diplôme santé-social, niveau bac+2	Santé (notamment infirmières)	84	2	16	98	1 680
	Travail social	87	6	16	94	1 510
Licence, licence professionnelle	Sciences exactes et naturelles	58	5	11	84	1 640
	Droit, économie, sciences humaines	71	8	18	66	1 440
	Lettres, langues et arts	81	9	18	69	1 440
	Spécialités de la production	23	9	4	83	1 610
	Spécialités de services	49	10	9	71	1 500
Masters 1 et 2, maîtrise, DEA, DESS	Physique, mathématique	34	6	6	96	2 000
	Chimie, biochimie, sc. de la vie et de la terre	57	8	11	89	1 760
	Économie	59	7	8	73	1 790
	Droit, sciences politiques	70	9	10	82	1 940
	Histoire, géographie	57	8	15	80	1 590
	Sociologie, psychologie	82	13	35	80	1 480
	Français, littérature, philosophie	80	9	16	81	1 600
	Arts	60	13	30	76	1 360
	Langues, linguistique	85	9	17	77	1 650
	Spécialités de la production	28	7	7	93	2 060
	Commerce, vente	58	9	3	80	2 000
	Finances, assurances, comptabilité, gestion	52	5	6	73	2 070
	Communication, documentation	60	15	14	80	1 710
	Informatique, réseaux	18	9	3	94	2 300
	Services aux personnes	57	11	16	79	1 690
Services à la collectivité	53	8	11	86	1 850	
Diplôme d'école d'ingénieurs	Généraliste	19	6	3	98	2 510
	Mécanique, électricité, électronique	15	4	5	97	2 470
	Informatique, réseaux	13	5	1	97	2 510
Diplôme d'école de commerce et de gestion		47	7	3	91	2 570
Doctorat	Sciences exactes et naturelles	34	6	5	96	2 330
	Droit, économie, lettres, sciences humaines	47	8	16	93	2 100
	Santé	60	2	25	99	2 570
Ensemble diplômés de l'enseignement supérieur		54	8	11	74	1 650
Ensemble toutes formations confondues		48	14	13	45	1 380

Lecture : en tramé rouge, les débuts de carrière favorables. Le tableau détaillé figure sur insee.fr.  
Champ : actifs ayant terminé leur formation initiale (définitions) depuis dix ans ou moins, France métropolitaine.  
Source : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2003 à 2009.

Source : INSEE première n°1313, octobre 2010

### Questions :

- 1) quels sont les diplômes pour lesquels la proportion de cadres et de professions intermédiaire est la plus élevée ?
- 2) quels sont les diplômes les plus « rentables » ?
- 3) le rallongement de la durée des études est-il « rentable » ?
- 4) les diplômes ont-ils tous des rendements identiques pour des durées d'étude équivalentes ?

## Document 20 : l'intégration républicaine et l'école

La première dimension de l'intégration républicaine (Jules Ferry) était de l'ordre de la citoyenneté et de la nation. L'école républicaine était portée par le projet politique de fonder la République. Elle devait apprendre aux enfants les valeurs des Lumières et de la patrie. [...] L'école intégrait les citoyens dans la mesure où elle avait pour tâche d'affaiblir les particularismes et les langues locales. Bref, elle intégrait les enfants parce qu'elle devait intégrer la société française elle-même.

Source : F. Dubet, « L'exclusion scolaire: quelles solutions? », S. Paugam (dir.) *L'Exclusion : l'état des savoirs, La Découverte, 1996*

### Questions :

- 1) de quand datent les lois Jules Ferry ?
- 2) comment l'école a-t-elle fait pour intégrer les jeunes français à la nation française ?

## 2.2.2 Les déceptions scolaires

### Document 21 : l'échec scolaire et la reproduction sociale

A l'aide de documents des chapitres sur les inégalités et la mobilité, rappelez en quelques chiffres pourquoi on peut parler de reproduction sociale à l'école et d'inégalité des chances de réussite.

### Document 22 : d'autres déceptions scolaires

Cette évolution (la massification) que l'on s'accordera à juger positive et qui a sans nul doute un nombre important de conséquences sociales, économiques, culturelles ou politiques de tous ordres, a pris place dans un contexte économique et social qui en dresse les bornes et peut générer certains effets pervers. Parce qu'il ne suffit pas de créer des diplômés pour créer des emplois tout d'abord : l'élévation du niveau d'instruction des jeunes n'a pas entraîné de baisse de leurs difficultés d'insertion. Avec une autre conséquence, tenant aussi à la permanence d'inégalités sociales, à savoir que cette expansion des scolarités n'a pas entraîné non plus d'accroissement notable de la mobilité sociale entre générations, du moins à hauteur de l'expansion des scolarités. Les Français sont donc bien plus instruits, mais leurs destinées restent très inégales. Pour les mêmes raisons, et aussi du fait d'un chômage croissant, on assiste à un durcissement de la concurrence pour les emplois, qui fait apparaître la réussite scolaire comme un enjeu décisif. Ceci nourrit dans la jeunesse une inquiétude de plus en plus forte, bien plus forte que dans les pays voisins. Il est probable également que ces évolutions nourrissent chez les élèves un utilitarisme croissant assorti d'une perte de sens des apprentissages. Il est aussi probable que la souffrance de ce que Dubet appelle les « vaincus » du système sort bien aiguisée de ces évolutions. Au total, ces évolutions de longue période interpellent sans doute le principe méritocratique lui-même et spécifiquement les limites de la méritocratie scolaire.

Source : M. Duru-Bellat in O. Galland et Y. Lemel, « La société française » A. Colin, 2011

### Questions :

- 1) combien d'élèves sortent du système scolaire en France chaque année en ayant au maximum comme diplôme le brevet des collèges ?
- 2) qu'appelle-t-on « l'inflation des diplômés » ?
- 3) qu'est-ce que le paradoxe d'Anderson ? Est-ce que ce paradoxe a un lien avec les « déceptions scolaires » ?
- 4) quelles sont les quatre problèmes cités dans le texte qui ont accompagné la massification de l'enseignement ?
- 5) pourquoi parler de « déception » dans chacun de ces cas ?
- 6) quel lien faites-vous entre la dernière phrase du texte et le document 20 ?

### En résumé (à remplir) :

L'école intégratrice :

L'école en crise :

## 2.3 Le travail et l'intégration sociale

### 2.3.1 Les dimensions intégratrices du travail

#### **Document 23 : les formes de l'intégration professionnelle**

Dans nos sociétés, l'intégration professionnelle assure aux individus la reconnaissance des droits sociaux qui en dérivent ; Autrement dit, l'intégration professionnelle ne signifie pas uniquement l'épanouissement au travail, mais aussi le rattachement, au-delà du monde du travail, au socle de protection élémentaire constitué à partir de protection élémentaire constitué à partir des luttes sociales dans le cadre du welfare (Etat social).

*Source : Serge Paugam « le lien social » QSJ (p.71-74)*

#### **Question :**

- 1) quels sont les deux autres apports du travail à l'intégration sociale des individus ?

#### **Document 24 : le travail, comme « Grand intégrateur »**

La société industrielle naît d'une révolution industrielle mais aussi juridique avec le contrat le travail. (...) Le travail « libre » émancipe des liens communautaires mais pas de la pauvreté. (...) Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle les prolétaires, dégagés des attaches traditionnelles deviennent ces classes laborieuses, classes dangereuses. (...) Pour dépasser la question sociale du paupérisme, il fallut l'invention du social (J.Donzelot) qui s'appuie sur des droits sociaux et le droit du travail ; ces droits permettent le dépassement du passage du contrat simple et l'avènement du statut salarial. Au cœur de celui-ci l'obligation d'assurance est une voie vers la mise en place de la protection sociale ; le système des assurances sociales forme une propriété sociale qui est un moyen efficace de protection contre les principaux risques sociaux : maladie, accident, vieillesse, chômage ; cette propriété sociale est rattachée au statut de salarié ; le rapport salarial a cessé de relever du simple contrat de louage et a été encadré dans un ensemble de droits. (...) 99% de la population française bénéficie aujourd'hui de la sécurité sociale (...); Le travail salarié s'est affirmé comme la matrice structurante des rapports sociaux, comme vecteur d'intégration à la société globale ; il procure un statut à l'individu et une place dans la société ; il fournit une identité sociale ; il inscrit l'individu dans un collectif et des réseaux sociaux ; (...) Pour Yves Barel, le travail joue le rôle de « grand intégrateur ».

*Source : Bruno Flacher « Travail et intégration sociale » Bréal (p.65-67)*

#### **Questions :**

- 1) Quels sont les risques sociaux qui peuvent toucher le salarié ?
- 2) Durant quelle période historique s'est réalisée la conquête du statut salarial ?
- 3) Comment fonctionne le système de l'assurance ?
- 4) Quelle différence peut-on faire entre « propriété privée » et « propriété sociale » ?
- 5) Pourquoi Y.Barel parle du travail comme « grand intégrateur » ?

### 2.3.2 Le travail en crise

#### **Document 25 : la crise de la société salariale**

Le nombre de chômeurs est passé en France de 500 000 au début des années 1970 à près de 3 millions au début des années 1990 ; les chômeurs représentaient moins de 4% de la population active en 1975 et 12% en 1994. (...) On est donc passé d'un chômage résiduel à un chômage de masse (...). Le chômage n'est pas cependant la seule caractéristique de cette dégradation de l'emploi. On a également assisté à une multiplication des emplois précaires et à une augmentation du temps partiel contraint (le sous emploi). Par ailleurs, le risque de

perdre son emploi s'est amplifié, à tel point que l'on a pu parler de déstabilisation des stables. (...) Cette évolution correspond à ce que l'on appelle désormais la « crise de la société salariale » ; la protection sociale est devenue très inégale selon les salariés, et les moins qualifiés sont aujourd'hui les moins protégés.

Source : Serge Paugam « Le lien social » Qsj (p.71-74)

### Questions :

- 1) Quels sont les éléments de la « crise de la société salariale » ?
- 2) Face à la crise de la société salariale, tous les salariés sont-ils logés à la même enseigne ?
- 3) Trouvez dans un dictionnaire la notion de « dualisme du marché du travail » ;
- 4) Quel rapport peut-on faire entre dualisme du marché du travail, crise de la société salariale et crise de l'intégration par le travail ?

### Document 26 : la souffrance au travail

Le mal être au travail (...) est la conséquence d'un déficit de reconnaissance sur (...) trois plans : une activité dévalorisée, non reconnue ou qui perd son sens ; des rétributions qui ne sont pas ou plus à la hauteur des contributions attendues ; une vulnérabilité identitaire qui provoque un manque à être, un conflit entre les aspirations existentielles et leurs réalisations, une rupture interne entre le moi et l'idéal qui fragilise les assises narcissiques. (...) Le débat est ouvert pour savoir si les suicides au travail sont plus nombreux aujourd'hui. On sait que dans certaines professions, le nombre de personnes se donnant la mort est et a été toujours élevé. On cite en particuliers les agriculteurs. Quoi qu'il en soit, le lien entre le suicide et le travail est entré dans le débat public (...). Une difficulté, pour cerner « objectivement » l'importance du phénomène, tient à la discussion toujours incertaine sur le lien de cause à effet entre les conditions de travail et le fait de se donner la mort volontairement. (...) Comme le harcèlement (...) la multiplication des suicides sert de révélateur d'un malaise profond qui n'arrive pas à se faire entendre, d'un mouvement collectif de « ras-le-bol » (...). Faute d'être entendu et réellement pris en compte, ce malaise collectif et profond s'exprime (...) par une multiplicité de manifestations individuelles, dont le suicide est la forme la plus dramatique. Stress, burn out, épuisement professionnel, hyper-activité, troubles psychosomatiques, consommation de psychotropes ou d'anxiolytiques, alcoolisme et toxicomanie, arrêts de travail à répétition, absentéisme sont autant de manifestations qui traduisent un mal-être et révèlent une dégradation de l'atmosphère dans bon nombre d'entreprises et d'institutions.

Source : Vincent de Gaulejac « Travail, les raisons de la colère », Seuil, 2011

### Questions :

- 1) comment se manifeste la souffrance au travail ?
- 2) cette souffrance est-elle liée à une absence de travail ou bien à l'organisation et au fonctionnement même du travail ?

### Document 27 : (in)stabilité de l'emploi et (in)satisfaction au travail

La conjugaison entre satisfaction dans le travail et stabilité de l'emploi peut être qualifiée d'*intégration assurée* ; dans ce cas, les salariés peuvent élaborer des projets de carrière et s'investir dans le travail pour les réaliser. Les satisfactions qu'ils en retirent sont l'expression d'une intégration réussie dans l'entreprise, en particulier dans les relations avec les collègues et les supérieurs hiérarchiques. C'est à partir de ce type idéal de l'intégration professionnelle qu'il est possible d'étudier ses déviations, lesquelles constitueront autant de sources possibles d'insatisfaction pour les salariés. En reprenant les deux dimensions de base, on peut distinguer trois types de déviation par rapport à l'*intégration assurée* : l'*intégration incertaine* (satisfaction au travail et instabilité de l'emploi), l'*intégration laborieuse* (insatisfaction au

travail et stabilité de l'emploi) et l'*intégration disqualifiante* (insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi).

Source : Serge Paugam « *Le lien social* » Qsj (p.71-74)

**Questions :**

1) A quoi correspond les situations de « stabilité de l'emploi » et de « satisfaction de l'emploi » ?

2) Compléter le tableau suivant :

	Satisfaction dans le travail	Insatisfaction dans le travail
Stabilité de l'emploi		
Instabilité de l'emploi		

3) Pour chacune des phrases suivantes, dites de quel type d'intégration s'agit-il :

Pour les salariés proches de l'intégration \_\_\_\_\_, l'impossibilité de stabiliser leur situation professionnelle équivaut à la privation d'un avenir.

Pour les salariés proches de l'intégration \_\_\_\_\_, la souffrance au travail est souvent l'expression d'une faible considération pour ce qu'ils sont et ce qu'ils apportent à l'entreprise.

Enfin, pour les salariés proches de l'intégration \_\_\_\_\_, le cumul d'un travail sans âme et d'un avenir incertain est source de désespoir et d'humiliation.

**En résumé (à remplir) :**

Le travail « grand intégrateur » :

Le travail en crise :

## 2.4 L'Etat et l'intégration sociale

### 2.4.1 Les fonctions intégratrices de l'Etat

**Document 28 : la citoyenneté et la justice sociale**

Le lien de citoyenneté repose sur le principe de l'appartenance à une nation. Dans son principe, la nation reconnaît à ses membres des droits et des devoirs et en fait des citoyens à part entière. Dans les sociétés démocratiques, les citoyens sont égaux en droit, ce qui implique non pas que les inégalités économiques et sociales disparaissent, mais que des efforts soient accomplis dans la nation pour que tous les citoyens soient traités de façon équivalente et forment ensemble un corps ayant une identité et des valeurs communes. Le lien de citoyenneté est en quelque sorte supérieur aux autres, puisqu'il est censé dépasser et transcender tous les clivages, les oppositions et les rivalités.

Source : S.Paugam, « *Le Lien social* », Puf, 2009

**Questions :**

1) quelles sont les trois formes d'égalité que l'on retrouve dans la justice sociale ?

- 2) donnez au moins un exemple de décisions prises par les pouvoirs publics pour atteindre chacune de ces formes de l'égalité ;
- 3) quel rapport peut-on établir entre citoyenneté et justice sociale ?
- 4) cherchez dans un dictionnaire les définitions des notions de *citoyenneté civique*, *citoyenneté politique* et *citoyenneté sociale* (d'après la typologie de T.H.Marshall) ;

## 2.4.2 La capacité à intégrer de l'Etat remise en question

### Document 29 : l'efficacité de l'Etat en question

Le lien de citoyenneté n'est pas à l'abri d'une rupture. C'est le cas notamment lorsque les individus sont trop éloignés –ou tenus à l'écart- des institutions pour accéder à des papiers d'identité et pouvoir exercer leurs droits. Les étrangers éprouvent parfois des difficultés à régulariser leurs titres de séjour et sont, de ce fait, en situation illégale. Les « sans-domicile » sont également souvent coupés des circuits administratifs ou renvoyés d'un bureau à un autre tant qu'ils ne parviennent pas à réunir les papiers nécessaires à une aide. Notons que, dans un système catégoriel d'aide sociale, il existe toujours des exclus du droit, c'est-à-dire des personnes qui ne correspondent à aucune des catégories prévues par le droit. On peut également admettre que le lien de citoyenneté est pour ainsi dire rompu lorsque les personnes en détresse sont maintenues de façon durable, souvent contre leur gré, dans des structures provisoires.

Source : S.Paugam, « *Le Lien social* », Puf, 2009

#### Questions :

- 1) de quelle(s) forme(s) de citoyenneté parle ce texte ? (civique, politique, sociale)
- 2) quel rapport faites vous entre exclusion sociale et inefficacité de l'action publique ?

#### En résumé (à remplir) :

L'Etat « intégrateur » :

La capacité d'intégration de l'Etat en crise :

## 2.5 Individualisme positif vs individualisme négatif

### Document 30 : individualisme et liberté

Le fait que les individus contemporains soient « individualisés » ne signifie pas qu'ils aiment être seuls, que leur rêve soit la solitude. Il veut dire que ces individus apprécient d'avoir plusieurs appartenances pour ne pas être liés par un lien unique. Pour l'exprimer schématiquement, le lien social serait composé de fils moins solides que les fils antérieurs, mais il en comprendrait nettement plus.[...] Le refus de l'enfermement est une des caractéristiques du fonctionnement des sociétés modernes. Le lien ne doit pas être une attache fixe. Il doit rassurer par son existence même. Il doit, aussi par sa souplesse et sa réversibilité, permettre l'affirmation d'un soi indépendant et autonome. [...] L'appartenance n'est pas supprimée dans la société moderne ; elle est transformée, idéalement, en une appartenance



choisie. [...] Ce n'est pas le désengagement permanent qui importe, c'est la possibilité de désengagement qui compte.[...] Le sujet moderne balance entre le désengagement et l'engagement, entre l'attachement et le détachement. [...] Bref, le désengagement comme affirmation de soi ne conduit ni à un désengagement permanent, ni à l'absence de tout attachement. L'instabilité est inhérente à la modernité, elle ne suffit pas à la définir. Le désengagement nécessaire ne supprime ni le besoin de la « vie commune ». [...] L'appartenance à une communauté inventée est réversible, les individus ne sont pas figés dans une identité. [...] En devenant « la cellule de base de la société », l'individu est d'abord défini par sa liberté, par la reconnaissance sociale de son droit à appartenir et désappartenir à tels ou tels groupes. Le seul lien incontestable qu'il a avec les autres individus est, à ce niveau, leur commune humanité. [...] Les engagements contractuels de l'individu individualisé lui laissent la possibilité de rompre d'anciens engagements non choisis, ou devenus non satisfaisants.

*Source : François de Singly, Les uns avec les autres, Quand l'individualisme crée du lien, Fayard/Pluriel, 2010.*

### **Questions :**

- 1) la notion d'individualisme se confond-elle avec celle d'égoïsme ?
- 2) quel rapport peut-on établir entre individualisme et liberté ?
- 3) quelles sont les caractéristiques d'un individualisme qualifié de « positif » ?

### **Document 31 : individualisme et appartenance choisie**

La société contemporaine (occidentale) réunit des individus qui sont désormais individualisés, alors que la société holiste rassemblait des individus, qui dès leur naissance, étaient associés. [...] Apparaît une contradiction principale des sociétés contemporaines : si les individus souhaitent plutôt un lien social «fort », ils ne veulent pas, pour autant en payer le prix qui consisterait à diminuer leur liberté. Ils apprécient aussi ce lien social moderne électif. On le saisit avec une dénonciation qui fait l'unanimité, celle du lien traditionnel qui unit les époux dans un mariage arrangé, dans un mariage forcé. [...] L'indignation ressentie à l'évocation des mariages arrangés renvoie au fait que l'amour doit être libre même dans le mariage. Un couple réunit deux individus qui se sont choisis et qui ne sont pas contraints de rester pour d'autres raisons que leurs propres satisfactions. (...) L'appartenance n'est pas supprimée dans la société moderne ; elle est transformée, idéalement, en une appartenance choisie.

*Source : François de Singly « Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien », Fayard, 2010*

### **Question :**

- 1) à partir d'un exemple de ce texte illustrez la dernière phrase du document précédent ;

### **Document 32 : individualisme positif et individualisme négatif**

Robert Castel développe (...) l'idée d'un double individualisme, positif ou négatif, selon les classes sociales. Dans les classes moyennes et supérieures, les individus ont suffisamment de ressources, matérielles et culturelles, pour s'émanciper de leurs groupes d'appartenance. Ils peuvent cultiver leur originalité et revendiquer leur individualisme, qui est en fait un individualisme positif. Au contraire, dans les classes populaires, les individus n'ont pas ce « socle de ressources ». (...) L'individualisme, de positif pour les classes moyennes et supérieures, devient négatif pour les classes populaires. Cette théorie peut évidemment se contester. Ainsi, Azouz Begag, sociologue et ancien ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances, explique combien l'individualisation permet à des personnes de catégories populaires et issues de l'immigration de s'émanciper de liens communautaires pesants.

*Source : Pierre Bréchon et Olivier Galland « L'individualisation des valeurs » A. Colin, 2010*

**Questions :**

- 1) pourquoi le manque de ressources matérielles peut-il réduire la capacité à s'autonomiser ?
- 2) pourquoi le manque de ressources culturelles peut-il réduire la capacité à s'autonomiser ?
- 3) recherche personnelle : l'abstention aux élections concerne essentiellement quel groupe social ? Ce groupe social est-il doté d'un important capital économique (revenus) et d'un important capital culturel (diplôme) ?
- 4) quelles sont les conditions pour que l'individualisme soit émancipateur ?
- 5) peut-on parler d'inégalité sociale devant « l'individualisme positif » ?

**En résumé :**

